



Mairie de Saillans

N° 21
AUTOMNE 2018

Lettre d'info municipale

VILLAGE
SANS PESTICIDE

Sommaire

- Traitement de l'eau potable par Ultra Violet1
- Centre aquatique... la fuite en avant 1 et 6
- LINKY : Où en sommes nous, à Saillans ?.....2
- De nouveaux garde-corps4
- Collecte des textiles.....4
- La circulation autour de la mairie et de l'école.....3
- Au centre village, tenir son chien en laisse.....5
- Offre d'emploi.....5
- Circulation sur le chemin de Passamare5
- Apér'éco7
- Un nouveau service à Saillans : la voiture partagée 100% électrique7
- Ladrôme Laboratoire à Saillans7
- Un nouveau souffle pour la gare de Saillans.....8
- Le 25 novembre découvrez le "Court Bouillon".....8
- Un pas supplémentaire dans la co-construction du PLU9
- Présentation du SIVU10
- AGENDA Révision du PLU.....10
- Présentation du diagnostic territorial.....10
- La Semaine Bleue.....11
- Zoom sur les GAP et groupes de travail en cours12
- L'Observatoire de la Participation mobilise de nouveaux volontaires12
- Littérature : 4 nouveautés saillanaises13
- Actualités associatives14
- « Cabanons de Saillans ».....14
- L'avenir d'Anguille sous Roche est dans la vallée15
- La Vélodrome : début des travaux.....16



Traitement de l'eau potable par Ultra Violet (UVc) : début des travaux

Ces travaux s'exécutent au lieu-dit "Les Gerles" à l'entrée des Gorges de Saint-Moirans. L'entreprise chargée de l'opération est Objectif Eau. Sur la photo, la société "Drôme maçons" d'Aouste en action.

Objectif : automatiser et fiabiliser le traitement de l'eau potable de Saillans, mettre en place un traitement automatisé afin de supprimer les produits chimiques et d'éviter le goût de chlore.

Saillans
demain

LUNDI 26 NOVEMBRE à 20H
Réunion publique sur le diagnostic du PLU et les objectifs du PADD

A noter dans votre agenda
Vœux de l'équipe municipale et votation priorités du budget 2019
Dimanche 27 dimanche 2019

Centre aquatique... la fuite en avant

Le jeudi 25 octobre a eu lieu un conseil communautaire avec un seul ordre du jour : **Présentation et validation de la phase Avant-Projet Sommaire (APS) du centre aquatique.** A fin octobre 2018, le projet de centre aquatique a déjà coûté plus de 400 000 € pour parvenir à l'APS. Le Président a demandé au conseil de voter pour la validation de cet APS et lancer l'APD (Avant-Projet Définitif) pour un nouveau coût de 400 000 € environ. L'issue de ce vote donne, 21 pour, 16 contre et 2 bulletins blanc. La phase APD sera donc lancée, plus de 800 000 € seront investis avant tous travaux ou décision définitive.

Les représentants des Saillanais regrettent cette décision qui engendre une augmentation énorme de nos impôts et se demandent comment les autres besoins de notre intercommunalité seront pris en compte le futur.

→ suite page 6

Inscription à la Lettre d'info

Parution Lettre d'info

• Attention, seules 2 lettres par an sont distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de Saillans (été + décembre).
Nous vous invitons à vous inscrire pour recevoir toutes les autres publications intermédiaires.

Nom Prénom _____

souhaite recevoir la lettre d'information municipale sous forme :

mail : j'indique mon adresse email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal



papier : mon adresse _____

LINKY : Où en sommes nous, à Saillans ?

Depuis le vote citoyen organisé sur le parvis de l'église et en mairie, le 08 avril, le conseil municipal a délibéré le 18 mai dernier.

Les élus rappellent que les compteurs sont propriété communale et ont confirmé les craintes de nombreux habitants vis-à-vis de la protection des données personnelles.

Ils ont exprimé leur désapprobation sur le fait qu'ENEDIS impose à tous ces nouvelles installations.

Le 4 juin, le préfet nous a invités à retirer cette délibération avant la mi-août, mettant en cause sa légalité. Nous avons maintenu notre délibération.

Le 4 octobre, le préfet nous informe qu'il saisit le tribunal administratif de Grenoble « aux fins d'annulation de l'acte litigieux. »

Mercredi 17 octobre, à Livron, le maire de Saillans a rejoint la salle comble d'habitants venus écouter Maître Raffin, avocat au barreau de Lyon, invité par le collectif livronnais "Question Citoyenne Linky confluence" et partager leur inquiétude. Nous avons pu échanger avec Me Raffin et nous avons pris contact avec lui afin de préparer au mieux notre défense auprès du tribunal administratif de Grenoble.

Que dit la loi ?

ENEDIS prétend que les compteurs sont obligatoires et qu'on ne peut pas s'y opposer. Or **la loi ne permet pas à ENEDIS de l'installer sans le consentement des usagers si le compteur est à l'intérieur de la propriété.** ENEDIS a déjà été contraint par la justice à Grenoble et à Toulouse de ne pas installer le compteur LINKY et même de remettre l'ancien compteur chez des personnes opposées pour des raisons de santé.

Que dit l'Europe ?

Le compteur LINKY tel qu'il est proposé ne respecte pas la directive européenne de 2009 qui demande le déploiement d'un compteur permettant la participation active du consommateur. Dans le cadre de la transition énergétique, il est important que le citoyen connaisse sa consommation en temps réel afin de pouvoir la diminuer pour réduire à la fois sa facture et la demande nationale de production d'électricité. Les Anglais proposent gratuitement à ceux qui le souhaitent un affichage dans l'habitation de la consommation en temps réel en MWh et en Euros. Or le LINKY ne propose pas d'affichage dans l'habitation, il ne propose pas non plus la consommation en temps réel et n'indique pas le montant en euros de la consommation. Comme le dit la Cour des comptes, les moyens mis en place « sont insatisfaisants ».

La Cour des comptes révèle les mensonges d'ENEDIS

Pour Michèle RIVASI, députée européenne : "La Cour des comptes montre aujourd'hui qu'ENEDIS a choisi ses propres intérêts financiers aux dépens de ceux des consommateurs. Ce compteur demandé par l'Union européenne en 2009 aurait pu être un formidable outil de la transition énergétique et solidaire en permettant aux citoyens d'être actifs dans leur consommation d'électricité et ainsi de réduire leur consommation pour le bien de notre planète et de nos portefeuilles. ENEDIS, entreprise de service public, a agi pour son propre intérêt financier à l'encontre de celui des citoyens."

Action collective

Avec plus de 5000 plaignants répartis sur 23 tribunaux, les inscriptions à la plainte portée par le cabinet MySmartCab et Corinne Lepage, et soutenue par l'euro-députée drômoise Michèle Rivasi, se sont terminées le 29 avril dernier.

Il s'agira de la plus grande action en justice coordonnée en France.

Dans la Drôme, plus de 410 dossiers ont été validés et plus de 110 en Ardèche. ENEDIS sera donc saisi en référé devant les deux tribunaux de Grande Instance de Valence et de Privas.

L'association *Stop Linky Drôme-Ardèche*, qui accompagne l'action en justice depuis plusieurs mois se réjouit de la mobilisation : « C'est une vraie réussite, plus de 520 plaignants dans les deux départements sans compter les nombreux dossiers qui arrivent encore par voie postale, c'est énorme. **La Drôme et l'Ardèche sont de loin les départements les plus mobilisés de France contre les compteurs communicants et nous en sommes très fiers ! Cela montre que les citoyens ne sont pas dupes et qu'ils en ont marre des mensonges et des méthodes autoritaires d'ENEDIS.** »

À l'heure actuelle, **plus de 800 communes** ont maintenant pris position contre l'installation systématique des compteurs.

Action individuelle

Votre compteur n'est pas sur la voie publique, mais sur votre domaine privé : **vous pouvez vous opposer à l'installation d'un compteur Linky chez vous** en envoyant une lettre recommandée à ENEDIS.

Un courrier type est disponible sur le site internet : linky.mysmartcab.fr. ■



La circulation autour de la mairie et de l'école, l'affaire de tous

Groupe Action Projet sécurité autour de l'école ouvert à tous

Un petit groupe d'usagers composé de parents, d'habitants et d'élus s'est réuni à 3 reprises afin d'envisager des solutions à ce sujet sensible.

Les propositions d'actions validées par les élus après négociation avec les services techniques, les élus impliqués et le garde champêtre, ont été traduites en dossier avec devis et demande de subvention.

Vous avez sans doute vu :

- les 4 totems annonçant l'école,
- le changement du sens de circulation du côté des poubelles,
- la dépose rapide devant les garages,
- des rondins délimitant les nouveaux stationnements,
- 7 potelets souples du côté de la boulo-drome,
- l'information et la présence du garde dès la rentrée aux heures scolaires.

Coût des travaux : 3562,84 € TTC

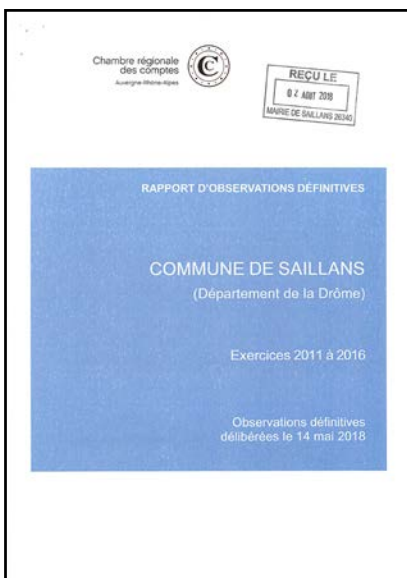
Subventions du département à hauteur maximum de 1560 € HT soit environ 50 % dans un délai de 1 an.

PRÈS DE L'ÉCOLE, RAPPEL A TOUS LES USAGERS À PARTAGER SANS MODERATION :

- la vitesse est limitée à 30 km/heure, même sur le Boulevard de l'écho
- les petits pas invitent à traverser le boulevard de l'écho. Les enfants l'apprennent avec la sécurité routière et le permis piéton, ils l'utilisent en temps scolaire et périscolaire. Merci de prendre l'habitude de les suivre...
- l'arrêt minute scolaire devant les garages est réservé pour les sorties d'école **uniquement**. En dehors des heures d'entrées et de sorties d'école aucun véhicule ne doit y stationner, attention à la verbalisation !
- lors des sorties d'école, merci de dégager rapidement la chaussée.
- Les 2 roues sont nombreux à stationner sur le parking à vélo. Merci d'optimiser l'espace et de veiller à ne pas déborder sur la chaussée ou sur les trottoirs, pour laisser le passage aux enfants et aux poussettes.

Il est prévu de redonner un coup de peinture "spéciale chaussée" sur les petits pas et sur le passage piéton côté rue de l'Écho.

L'ensemble de ce travail a permis d'améliorer nettement la sécurité autour de l'école. Suite au dernier GAP, d'autres points de vigilance sont encore en discussion. À suivre... ■



Le rapport de la Chambre régionale des comptes a été présenté.

vendredi 28 septembre 2018, au conseil municipal.

Vous pouvez le télécharger dans son intégralité (54 p.) sur www.mairiedesaillans26.fr ainsi qu'une présentation des conclusions avec commentaires de la commune (14 p.).

De nouveaux garde-corps sur les points de vue de la déviation

Sur la D93, les garde-corps des 4 points de vue aménagés permettant aux promeneurs de contempler Saillans étaient fort dégradés.



Les nouveaux garde-corps

Leur remplacement a été demandé en 2016, et décidé en 2017. Les Saillançons ont été consultés (le GAP Fleurissement s'est rendu sur place au printemps 2017). Ils ont choisi un modèle classique simple, assurant une meilleure visibilité.

Une subvention du département a été obtenue en septembre 2018, avec l'appui de nos conseillers départementaux, Martine Charmet et Bernard Buis. Ils viennent d'être installés, l'entreprise Carré Métal ayant tenu ses engagements.

Collecte des textiles

Nous déposons vêtements et autres textiles que nous n'utilisons plus "à l'Abri du besoin" ou dans les conteneurs de recyclage. Et nous constatons tous qu'ils débordent. Que faire ?

Si les conteneurs sont pleins, il faut appeler le **0 810 118 835**

La CCCPS s'occupe de la collecte sélective des déchets d'emballage creux, des papiers et des cartons fins et du verre ménager. Elle a passé une convention avec une association afin de recycler aussi les tissus et vêtements.

La commune a toutefois autorisé l'implantation de deux conteneurs pour collecter le textile, le linge et les chaussures, un à la déchèterie et un à côté de l'abri du besoin.

L'entreprise Eco TLC (textile-linge-chaussures) les collecte à condition qu'ils soient propres et secs même usés ou déchirés en sacs fermés, ainsi que les chaussures liées par paire.

A quoi servent les tissus collectés ?

- **A faire des chiffons d'essuyage industriel.**
- **A faire des isolants écologiques pour le bâtiment.**
- **A donner aux marques de prêt-à-porter souhaitant adopter une démarche écoresponsable, la matière première nécessaire pour des vêtements en fibres recyclées.**

Et si chacun de nous agissait pour réduire nos textiles ?

Réduisons les achats de vêtements dont nous savons d'avance qu'ils ne seront portés que rarement (comme les habits pour les bébés de moins de 3 mois).

Utilisons l'échange et le troc entre familles, ou le vide dressing entre copines, la couture et la personnalisation de nos vêtements.

Récupérons les vêtements oubliés par nos enfants dans la cour de l'école et au City.

Donnons nos vêtements en bon état à "l'Abri du besoin", soutenons son rangement régulier et son grand rangement du 2^{ème} jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h, et déposons les autres tissus dans les conteneurs de recyclage. On serait tous gagnants !

Pour en savoir plus : <http://www.ecotlc.fr/> et <https://www.lafibredutri.fr/>



Un tas 'habits ("abandonnés" ?) à l'école



Au centre village, tenir son chien en laisse

Beaucoup de personnes reconnaissent une amélioration dans le village. Mais quelques chiens parcourent encore le village sans laisse. Dernièrement, l'un de nos concitoyens accompagné de ses deux petites filles s'est fait mordre. Au comité de pilotage du 20 septembre, il a été décidé de prendre un nouvel arrêté (n° 2018-251) qui oblige dorénavant les propriétaires à tenir leur chien en laisse **dans le centre du village**.

OFFRES D'EMPLOI :

- **Agent recenseur**
- **Agent technique polyvalente**

Se renseigner en mairie ou lire les annonces sur www.mairiedesaillans26.fr

Circulation sur le chemin de Passamare



Au cours de ce printemps une petite partie de talus du chemin de Passamare (côté Ouest) s'est effondrée sous l'effet de l'arrachement de robiniers vieillissants et déstabilisés par l'érosion et cet été d'autres arbres ont cassé.

Des riverains utilisateurs de cet itinéraire sont intervenus auprès des élus pour que soit sécurisée cette partie de manière plus efficace que le « rubalise » installé au bord de l'effondrement, et ils ont demandé une rencontre entre la municipalité et les riverains et usagers du chemin de Passamare afin de mieux répondre à sa nouvelle fréquentation : depuis quelques années, la circulation a beaucoup augmenté du fait de l'installation du cabinet d'infirmières, des chambres d'hôtes, des touristes voulant rejoindre Cachepou, et surtout des clients de la base de canoés qui se trompent de route. Cela fragilise le sol de terre battue et de cailloux.

La mairie a écouté les attentes des riverains, et a expliqué quelle pouvait être son intervention sur un « chemin rural ». (voir encadré)

Après cette concertation, il a été décidé de fermer par des rochers la circulation des voitures au niveau de l'effondrement dans le sens ouest-est, et d'installer les panneaux de signalisation de voie sans issue réservée aux riverains.

La mairie demandera également à la base de canoés de mieux indiquer l'accès à son parking.

Chemin communal et chemin rural.

Un chemin communal est un chemin qui fait partie du domaine public de la commune, autrement dit, il appartient à la commune, qui le met à la disposition du public. Il est reconnu comme « voie communale », et, comme tel, est entretenu par la commune.

En zone rurale, un chemin rural est un chemin qui fait partie du domaine privé de la commune, c'est-à-dire qu'il appartient à la commune, qu'il est affecté à l'usage du public, mais n'est pas déclaré « voie communale ». La commune n'est pas obligée de l'entretenir ; c'est aux propriétaires riverains de le faire. Le Maire, pour sa part, est chargé de la police et de la conservation de ces chemins.

Lorsqu'un chemin appartient à une personne privée, on parle d'un chemin d'exploitation, et c'est son propriétaire qui est chargé de l'entretenir. Le propriétaire peut en interdire l'utilisation par le public.

Centre aquatique... la fuite en avant (suite de la page 1)

Le Président explique qu'il veut de la transparence sur ce dossier et qu'il ne fait que relater les éléments concrets et actuels du dossier. Nous remercions et saluons cette décision du Président qui présente l'avancement du dossier suite à l'APS recalé et aux différentes concertations avec la ville de Crest.

L'étude de fréquentation a été mise à jour à la demande des élus et des habitants. Malgré le centre aquatique de Valence en construction, la future couverture de la piscine de Livron, le cabinet Espelia estime qu'il n'y a pas de modification quant aux prévisions de fréquentation soit 76 576 passages (sans les scolaires).

Suite à l'étude géotechnique de niveau 2, des travaux supplémentaires doivent être effectués pour palier aux risques d'inondation, dont principalement un cuvelage et une rehausse de l'ensemble du bâti. A cela s'ajoute, d'une part, des travaux tels que l'enfouissement des lignes électriques et télécom etc., et une demande de la ville de Crest de rendre le bassin extérieur plus profond. Ce dernier point n'ayant jamais été abordé en commission, ni au bureau... On croit rêver !

Le coût des travaux s'élève donc en juin 2018 à :

- 8 028 555 € HT (dont **660 240 € de cuvelage, de surélévation et d'accès à la parcelle + 34 000 € de surprofondeur du bassin extérieur**),
- 185 360 € pour autres frais (enfouissement réseaux, Branchements et taxe d'aménagement),
- 1 732 913 € de frais de maîtrise d'œuvre.

Ainsi, nous arrivons à une estimation en phase APS recalé de 9 946 915 € HT, à laquelle s'ajoutent :

- La réévaluation des coûts suivant les indices INSEE en vigueur > 500 000 €,
- Le coût du personnel (Equipe Projet) > 225 000 €,
- Le montant des imprévus lié au seuil de tolérance de 3%, > 270 000 €.

Soit au total 10 941 828 € HT c'est-à-dire 2 000 000 € de plus qu'annoncé.

Les subventions (Etat, région, département, participation CCVD) devraient être d'au moins 50 % du cout des travaux d'investissement.

La ville de Crest, après demande de la CCCPS, accepte de rétrocéder à l'Intercommunalité le bénéfice net de la vente du terrain de l'ancienne piscine soit 300 000 € environ.

Tous ces éléments ont permis une simulation de l'impact fiscal de la construction et du fonctionnement du seul centre aquatique. Le déficit de fonctionnement annoncé se situe entre **422 000 € et 443 000 € annuel**.

La Taxe d'habitation de **4.45%** en 2018 atteindrait **6.23%**, la Taxe foncière passerait de **3.90%** à **5.46%** soit une augmentation globale de 40% pour la part intercommunale.

Suite à cette présentation, les élus s'interrogent sur :

- **la fiabilité de l'étude de fréquentation** menée par le cabinet Espélia. L'étude du cabinet prévoit que les livronnais et loriolais choisiront à 75% le centre aquatique de la CCCPS plutôt qu'un autre ! Ils abandonneraient donc les piscines de Livron et Loriol pour Crest !

Si on retire ces 2 communes de cette zone, la fréquentation baisse à environ 60700 entrées et le déficit annuel progresse de plus de 80 000€... quelle sera alors l'augmentation de nos impôts ?

- **la demande de la ville de Crest d'un approfondissement du bassin extérieur**, demande qui n'a jamais été proposée dans les instances de débats, demande qui change la destination du bassin qui deviendrait un bassin de natation et non de loisirs comme prévu initialement

- **l'exigüité du terrain** qui entraîne des contraintes, et notamment en terme d'ensoleillement du bassin extérieur, de protection contre le vent dominant, d'impossibilité de faire quelques aménagements supplémentaires... **L'impossibilité de déposer un permis de construire avant avril 2019** sous peine de refus tant que la ville de Crest n'aura pas modifié son PLU

- **La possibilité pour les 15 000 habitants de la CCCPS de payer seuls** un équipement et son fonctionnement qui, d'après l'étude Espélia, servirait aux habitants d'autres intercommunalités ? ■

Le recensement à Saillans c'est pour bientôt !

En janvier et en février 2019, **des agents recenseurs se présenteront chez vous**. Ces agents seront recrutés prochainement : l'annonce sera publiée sur le site de la mairie.

Un article détaillé sera publié dans la lettre d'info de cet hiver, distribuée fin décembre.

Apér'éco

Les RV « Aper'éco » se suivent et ne se ressemblent pas ... et tant mieux !



Après un premier apéritif des acteurs économiques organisé en juin dernier par la mairie dans l'ancien gîte des bords de Drôme, c'est Hans, l'artiste peintre, qui a accueilli le 19/9 à 19h, place de la Daraize, chez lui, entre lieu de vie et lieu d'exposition, une vingtaine d'acteurs économiques, des anciens et des nouveaux, qui ont fait connaissance, parlé de leur métier, de leur domaine d'activité, de leurs motivations et partagé plus qu'un verre car chacun avait apporté une bouteille et de quoi grignoter.

Ces RV conviviaux n'ont que la prétention de se connaître, créer des liens, envisager des ponts, et pourquoi pas développer des synergies et augmenter les potentiels de chacun. C'est petit à petit, pas à pas, que la confiance s'installe, que les idées se mêlent et que l'impensé peut surprendre et prendre forme. Le prochain RV aura lieu le mercredi 5 décembre à 19h, au quartier de la Bourque, chez CEE (Conseil Energie Environnement) Joachim Hirschler. ■

Un nouveau service à Saillans : la voiture partagée 100% électrique



La société Conseil Energie Environnement propose en location la TWIZY, un véhicule léger à mi

chemin entre un scooter et voiture, pour 19 €/jour carburant inclus (13 € les 4 heures). Avec une autonomie réelle d'environ 75 km, et un temps de recharge complète de trois heures (bien moins pour les recharges partielles), la vitesse maximale est de 80km/h donc sans risque de PV ! Le véhicule est conçu pour deux personnes mais avec un minimum de bagages. La TWIZY est idéale pour les trajets de courte distance : un rendez-vous à Eurre, une réunion à Valence, faire le marché à Crest, etc. La TWIZY peut-être rechargée sur les bornes disponibles et répertoriées sur <https://fr.chargemap.com/> ou sur une prise secteur standard.

Par souci de simplicité, la réservation se fait via la plate-forme internet « Drivy.com » (<https://www.drivy.com/location-voiture/saillans/renault-twizy-398291>), le véhicule est disponible à 150 m de la mairie, quartier de la Bourque.

Plus d'information et station de base : CONSEIL ENERGIE & ENVIRONNEMENT - 10 ronde du Rieussec, quartier la Bourque, tél: 06.28.02.04.73 – contact@conseil-en-env.fr et sur internet www.conseil-en-env.fr, onglet mobilité durable. ■



à Saillans

L'ensemble des activités de l'entreprise Ladrôme Laboratoire et ses 46 salariés a été regroupé dans les nouveaux bâtiments de 3 200 m² depuis septembre. Elle s'est centrée sur le développement de produits biologiques, produits de phytothérapie et d'aromathérapie (huiles essentielles, eaux florales, élixirs floraux, propolis...) qui sont vendus en pharmacie, en parapharmacie et dans les magasins biologiques.

Une entreprise à taille humaine, innovante, ambitieuse et leader de son secteur, maintenant basée à la ZA La Tuilière de Saillans...

> Ladrôme Laboratoire :

270 chemin de la Tuilière – 26340 SAILLANS

Tél 04 75 22 30 60 – infos@ladrome.bio

Offres d'emploi

Vous pouvez retrouver toutes les offres proposées par Ladrôme Laboratoire sur la page spécifique de leur site internet que vous trouverez en allant au menu "Qui sommes-nous".

<http://www.ladrome.bio/on-recrute/>

Un nouveau souffle pour la gare de Saillans

La Région Auvergne Rhône Alpes souhaite encourager sur son territoire l'occupation des gares, petites et moyennes, qui sont inoccupées. L'objectif est de redynamiser ces espaces et de rendre ces lieux attractifs par des projets de développement, en proposant des services innovants.

En convention avec la SNCF (département « Gares et connexions »), **la Région a budgété 1 million d'euros par an pour rénover certains espaces sélectionnés.**

Dans ce cadre, **la gare de Saillans a été identifiée comme intéressante pour devenir une vitrine de cette politique de revalorisation.** En effet, Saillans est vue comme une commune dynamique sur le territoire, et le bâtiment de sa gare est inoccupé depuis plusieurs années. Il possède un RDC d'environ 100 m² et un 1^{er} étage de 50 m². Rappelons à ce sujet les actes de vandalisme de février dernier qui l'ont saccagée : il a fallu plusieurs mois pour que le matériel endommagé soit à nouveau fonctionnel.

La Mairie de Saillans a donc été contactée et elle a participé cet été à une rencontre avec la Région, la SNCF « Gares & Connexions » et Le Moulin digital à Rovaltain (Gare TGV).

Le financement de la Région est à hauteur de 75% et la SNCF de 25%, soit une prise en charge à 100% du coût des travaux. Les locaux resteront la propriété de la SNCF. À noter que la part des 25% de la SNCF sera contractualisée par un loyer d'une dizaine d'années.

Suite à cette rencontre la Mairie de Saillans a organisé une réunion de travail avec les acteurs locaux qui pourraient être partie prenante du projet : le service économique et du tourisme de la CCCPS, l'espace de co-working « le 36 », le deuxième espace de co-working des professionnels des métiers de l'image « La fabrique de l'Écho », ainsi que l'office du tourisme.

L'objectif de cette rencontre était d'informer les acteurs potentiels du projet et de recueillir les besoins et le positionnement de chacun pour monter un projet en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Cette action s'inscrit dans la suite du projet « éco-mode » initié par l'équipe municipale précédente, qui n'avait pu recueillir le soutien politique et financier escompté. Les diverses restructurations internes à la SNCF l'ont ralenti. Depuis quelques mois, il est à nouveau sur les rails.

À court terme, la mairie va prochainement conclure **l'achat du tènement foncier de la SNCF** (devant la gare, ainsi que tout du long de la voie ferrée). L'aménagement nécessitera de sécuriser l'accès aux voies par la mise en place d'une clôture spécifique. Ce

nouvel espace permettra à l'avenir d'accueillir une centaine de visiteurs dans de bonnes conditions. Coût estimatif 20 000 € HT (sans l'aménagement qualitatif du parking). Des demandes de subventions seront votées au conseil municipal du 9 novembre.

Parallèlement, le passage de la VéloDrôme à Saillans et sa connexion avec la gare est à étudier.

Il nous faut également anticiper ce que seront les transports et la mobilité dans 20 ans.

La gare de Saillans et son environnement sont un lieu stratégique, qui peut devenir un pôle multi-activités important sur la vallée de la Drôme, inscrit dans l'économie de demain et tourné vers la transition énergétique.

À suivre... ■

Le 25 novembre découvrez le "Court Bouillon"

Encore une nouvelle occasion de faire du lien !

Le *Court Bouillon* est à ce titre exemplaire car il fait la preuve, depuis maintenant une année et demie, de savoir-faire ensemble ; car avec près d'une quarantaine de producteurs, et une quinzaine à la boutique, ce n'était pas gagné d'avance. Aujourd'hui, ils vont un peu plus loin en cherchant à renforcer le lien avec nous, les consommateurs, à l'occasion d'une rencontre festive qu'ils organisent le **dimanche 25 novembre** pour faire connaissance et présenter leurs produits, leurs pratiques, leurs projets ... Et comme de coutume à Saillans, il y aura aussi de quoi se régaler les papilles et les oreilles. Merci d'avance pour cette initiative conviviale qui nous invite à savoir-être ensemble encore un peu plus, un peu mieux.

à la Ste Catherine, le Court-Bouillon s'enracine
1 an et demi déjà !!

Court Bouillon

le 25 novembre
venez nous retrouver
dans notre local de producteurs
et découvrir notre association

de 10h à 11h30
Rencontre avec les producteurs
de 11h30 à 12h
Présentation du Court-Bouillon:
qui, quoi, comment, pourquoi?...

12h
apéro offert par l'association
12h30
Soupe musicale (et)

avec ou sans chapeau,
vous êtes les bienvenus!

34 grande rue 26340 Saillans
association en cas d'intempéries

Un pas supplémentaire dans la co-construction du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saillans

Le samedi 29 septembre a eu lieu à Saillans un après-midi consacré au **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Saillans**. 37 participants, accompagnés d'animateurs bénévoles et d'un bureau d'études, ont joué le jeu et sont venus travailler quatre heures durant.

Ce fut l'occasion, en repartant des six objectifs de la révision votés lors de la délibération du conseil municipal du 16 septembre 2016, de les reformuler pour proposer les grands axes du PADD (voir le tableau ci-dessous).

Après un premier travail sur table pour s'approprier la matière, les participants ont été invités à formuler les objectifs et sous objectifs du PADD qui est le projet politique du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En fin de journée, les Saillançons ont pu se prononcer sur les propositions formulées par les différentes

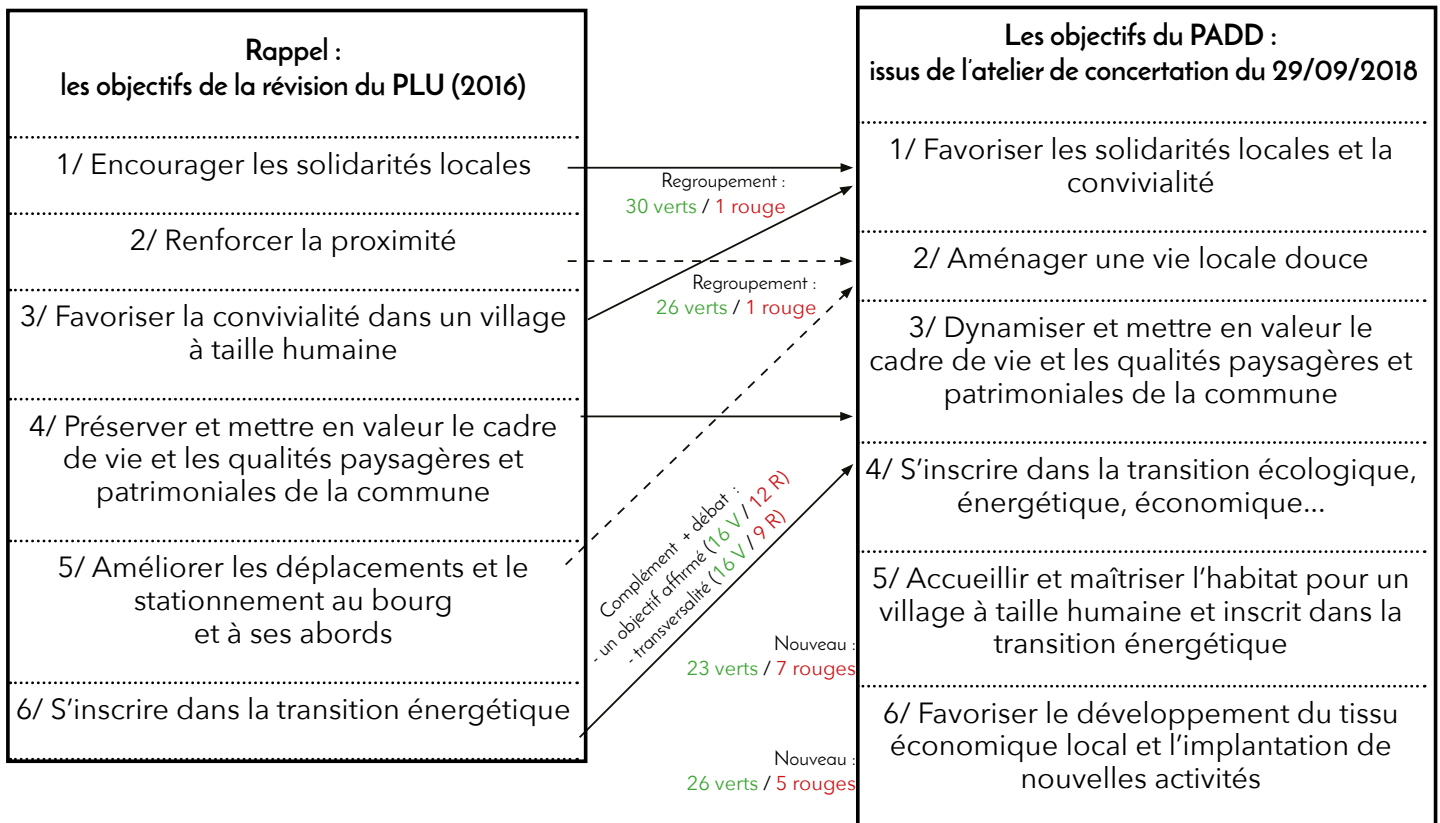
tables de travail. L'atelier est résumé dans le tableau ci-dessous. En vert les avis positifs et en rouge, ceux négatifs, exprimés par les participants.

Les résultats de cet atelier servent de base de travail pour le Groupe de Pilotage Citoyen qui devra se décider sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) le 13 novembre prochain.

Le PADD, ainsi que le diagnostic du PLU, vous seront présentés lors d'une réunion publique le lundi 26 novembre à 20h. Il sera ensuite validé en conseil municipal le 14 décembre prochain.

Au premier semestre 2019 commencera alors la phase suivante du PLU avec les phases d'Orientations d'Aménagements et de Programmation et de règlement qui sont les applications du projet politique qu'est le PADD. ■

Résultat de l'atelier participatif du 29 septembre 2018



Révision du PLU

AGENDA Révision du PLU

Lundi 5 novembre, à 18h

Comité de pilotage, spécial « révision du PLU » (ouvert à tous)

Mardi 13 novembre

- **Groupe de pilotage citoyen**, à 15h (ouvert uniquement aux membres)
- **Café d'urbanisme**, à 20h, thème : les résidences démontables (ouvert à tous)

Lundi 26 novembre 2018

Réunion publique, à 20h

Présentation du diagnostic et du PADD (ouvert à tous)

Vendredi 6 Décembre 2018, à 20h

Conseil municipal : vote du PADD

Jeunesse

Présentation du SIVU

Le SIVU "Les enfants du Solaure" assure l'accompagnement des enfants durant le temps périscolaire de 7h30 à 8h30 de 12h à 14h et de 16h30 à 18h30. Si les T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires) sont terminés depuis cette rentrée comme presque partout sur le territoire, le service gère 20 heures de garderie périscolaire par semaine et la cantine.

Une équipe d'animatrices s'occupe des enfants de plus en plus nombreux chaque année. Isabelle FREYSS assure le secrétariat du SIVU (comptabilité et RH) le mercredi et jeudi au bureau rue Chatou. Virginie, elle, prépare les repas sur place et Sylvie et Chantal viennent en appui. De gauche à droite Géraldine PELLISSIER, Murielle COURSANGE, Sylvie ROUX responsable du service, Lisa PERRINET animatrice BAFA, Chantal BAUDOUIN, Virginie TEYSSONNIER responsable cuisine sont auprès des

Présentation du diagnostic territorial

Tous les habitants sont conviés à écouter le cabinet d'études qui travaille avec les 2 intercommunalités (CCVD et CCCPS) mercredi 7 novembre. Seront exposés le diagnostic socio-économique (démographie, habitat, économie territoriale, mobilité) et l'état initial de l'environnement (paysages et formes urbaines, biodiversité, trame verte et bleue, ressources en espaces et patrimoine agricole, ressources en eau, énergie et transition, risques, autres nuisances).

De nombreux documents sont à consulter sur l'espace téléchargement du site www.scot-valleedrome.fr



enfants. Christine SEUX élue jeunesse et Présidente du SIVU représente les 7 communes impliquées dans cette aventure Aubenasson, Chastel-Arnaud, Espenel, La Chaudière, Saillans, St Sauveur en Diois et Véronne.

La Semaine Bleue, 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire

Un moment privilégié pour informer et sensibiliser chacun sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations. C'est une occasion d'organiser des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « anciens » dans notre société.

Partout en France, des manifestations locales sont organisées pour illustrer le thème retenu pour cette année 2018 : « Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons ».

Et au village :

La mobilisation du CCAS, de la « Bête lumineuse », et du SIVU « Les Enfants du Solaire » a permis de proposer des animations intergénérationnelles de qualité tout au long de cette semaine. La projection de films animaliers en présence d'un documentariste animalier local proposée par l'association « La Bête Lumineuse » a vu la participation d'enfants et d'adultes intéressés par une société respectueuse de la planète.



A l'école, un goûter partagé par les enfants du périscolaire et des anciens a permis un échange chaleureux. Certains qui avaient fait ici leur scolarité ont pu, accompagnés d'enfants et de Christine Seux, visiter leur école et découvrir la fresque réalisée par les écoliers sous le préau dans le cadre des TAP.

Au club de l'UNRPA, jeudi, après un temps belote toujours aussi prisé, l'animation musicale offerte par le CCAS a rencontré un vif succès. Grâce à Justine, artiste saillançonne, et son accordéon, une quarantaine de nos aînés ont revu les chansons qui ont jalonné leur vie en France mais aussi en Italie, Espagne... Si les paroles des couplets étaient parfois oubliées, le refrain et l'air soutenus par les textes écrits permettaient à chacun de chanter et de se souvenir de tous ces moments chaleureux où la musique était là, en famille, aux soirées dansantes ou portée par la fanfare de Saillans. Un goûter a clos cet après-midi autour d'un verre de clairette ou de jus de pomme et des tartes aux pommes préparées par la boulangerie Ripopée. ■



Solidaire,
je soutiens le
Centre communal
d'action sociale
(CCAS)

Je fais un don !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saillans, qui regroupe des élus et des habitants représentants d'associations (associations familiales, personnes âgées, insertion, personnes handicapées) relance une campagne de soutien afin de maintenir son action et d'étendre son champ d'intervention. Depuis quelques années, vous avez été nombreux à répondre à cet appel.

- **Faites un don**, déductible des impôts à 66% pour les particuliers et à 60% pour les entreprises (en effet, en vertu de l'article 200 du code général des impôts, qui prévoit le dispositif de réduction fiscale, le CCAS est assimilé à un « organisme d'intérêt général ayant un caractère [...] social ») ;

Campagne solidaire : mode d'emploi

- Il suffit de remplir le bulletin de don (disponible en mairie et sur cette page <http://www.mairiedesaillans26.fr/ccas/don-au-ccas/>). Le retourner en mairie à destination du CCAS accompagné de votre chèque de soutien. **Vous recevrez ensuite du trésor public un reçu fiscal.**

Zoom sur les GAP et groupes de travail en cours :

• GAP fleurissement

o Objectif : Élargir le GAP « fleurissement » en développant des éléments artistiques ou historiques, associés ou non au végétal, pour embellir nos rues, développer les échanges de plantes avec l'appui de la municipalité. (prochaine rencontre printemps 2019)

o Elu référent : André Odon

• GAP coordination économique

o Objectif : Continuer les Aper'éco et soutenir l'organisation d'évènements d'acteurs économiques

o Elus référents : Fernand Karagiannis et Vincent Beillard et 2 habitantes volontaires, Florence Alicot et Virginie Lemesle

• GAP compostage Collectif

o Objectif : veiller à la qualité du compost du village

o Habitante référente : Alixe Poncelin

• GAP habitat et transition énergétique

o Objectif : amener propositions et réflexions pour la révision du PLU

o Habitant référent : Emmanuel Cappellin

• GAP circulation, stationnement, mobilité

o Avenue Coupois :

o Objectif : organiser le ralentissement sur l'avenue en lien avec la VéloDrôme

o élu référent : Vincent Beillard

o Place du Prieuré et Place de la République.

o Objectif : création d'une zone de détente, interdiction du stationnement le dimanche après-midi

o élu référent : André Odon

o Sécurité autour de l'école.

o Objectif : réorganisation de la circulation et du stationnement devant l'école

o élus référents : Christine Seux et Vincent Beillard en lien avec Thierry Pellissier, garde champêtre

o Grande Rue et rue Raoul Lambert

o Objectif : anticiper la circulation de plus en plus importante sur la Grande Rue – première réunion prévue avant fin 2018

o élus référents : Fernand Karagiannis et Vincent Beillard

o Parking du Rieussec :

o Objectif : aménager le parking

o élus référents : Michel Gautheron et André Odon

• GAP La poste de Saillans.

• Objectif : imaginer l'avenir du bureau de poste et préparer l'enquête

• élus référents : Agnès Hatton et Fernand Karagiannis

L'Observatoire de la Participation mobilise de nouveaux volontaires ...

L'Observatoire de la Participation s'inscrit dans la démarche de démocratie participative de la municipalité en place depuis les élections municipales de mars 2014. Ce groupe, comme le définit l'article 1 de sa propre Charte, est «une instance d'observation qui a pour finalité de veiller à la mise en pratique de la démocratie participative».

Des habitants, tirés au sort parmi des volontaires, s'y retrouvent une fois par mois pour travailler ensemble à cet objet. Concrètement, il s'agit d'avoir un rôle de veille quant à la mise en œuvre de la participation, et d'accompagner la mairie dans sa démarche.

L'instance accueille 12 membres, sa composition évolue entre départs et arrivées.

Il y a aujourd'hui des places à prendre aux côtés des 9 membres actuels, pour accompagner des enjeux forts !

Jusqu'aux prochaines élections municipales, date à laquelle l'instance disparaîtra comme le prévoit sa Charte, les deux principaux chantiers de l'Observatoire de la Participation sont :

- **le suivi de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : moteur dans la mise en place d'une démarche intégrant les citoyens à la définition du prochain PLU, l'Observatoire veille à la réalité de l'ouverture à la participation des habitants pour ce projet, stratégique pour le devenir du village ;
- **de favoriser la création "d'un espace" où les habitants pourront imaginer, exprimer, définir...** la gouvernance qu'ils veulent donner au village à l'occasion des prochaines élections municipales.

Vous souhaitez soutenir l'équipe municipale dans cette démarche ? Vous êtes attaché à la démocratie participative ?

Alors n'hésitez pas à rejoindre l'Observatoire de la Participation, qui a besoin de votre motivation !

Des membres de l'Observatoire de la Participation seront présents à l'occasion **des marchés** avec un stand, pour répondre à vos questions et échanger, **les dimanches 25 novembre, 2 et 9 décembre prochains.**

Ceux qui le souhaitent pourront également assister à la prochaine réunion de l'Observatoire, **le lundi 12 novembre de 19h à 21h.** Merci de faire part de votre intention d'être présents, par mail :

observatoiredelaparticipation@mairiedesaillans26.fr

Un tirage au sort parmi les habitants intéressés sera organisé le 9 décembre. ■

Littérature : 4 nouveautés saillansonnnes

Mettre les points sur les i, souligner, ponctuer ... et saluer, voilà à quoi nous invitent les trois auteurs saillansonnnes qui ont chacun publié cette année un ouvrage. Et comme chacun ne le sait peut-être pas, c'est beaucoup d'ouvrage que d'arriver à en publier un ! Entre l'idée de départ et la dédicace devant la devanture de l'Alimentation Générale à Saillans, que de qualités, ne serait-ce que la créativité et la ténacité, de temps et de nombreux partenaires qui sont mobilisés ! Il y a aussi des « passionnés » qui deviennent auteurs quand une cause les habite au point d'aller jusqu'à autoéditer un ouvrage. Cette cause, ce sont les cabanons de vigne qui reprennent leur place dans l'histoire et le paysage de Saillans. Alors un grand coup de chapeau à eux « trois plus trois » d'avoir finalisé et, ce faisant, donné à Saillans un nouveau petit air de fierté. Merci !



Bruno Lonchampt : "Bardad le gnome"

éditions Pépix - 2018

Comment aimer les gnomes, ces petits bonhommes tout verts, puants et laids ?

Espiègles, souvent lâches, ils n'aident personne d'autre qu'eux-mêmes, et fuient le danger dès que les choses tournent mal. Une mauvaise réputation que Bardad risque bien d'effacer à jamais. Oui, pour l'amour d'une elfesse, il va même prouver au monde entier, qu'un cœur de héros bat à tout rompre dans son minuscule poitrail ! C'est accompagné de Rodine, son ami de toujours, qu'il s'engage dans une quête folle, qui les mènera là où les loups rouges, les nains, et surtout les orcs n'attendent qu'un seul faux pas.



Helen Monnet : « Les saveurs du silence »

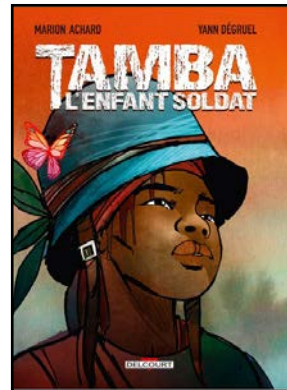
Coach, Psychothérapeute et Auteure
Editions Jouvence, Juin 2018

Le silence offre un espace intime, très vaste, dont les bienfaits sont nombreux. Il permet la rêverie, la

contemplation, la créativité et bien sûr la lecture. Sous son aspect apparemment austère, il peut se révéler la source d'une joie profonde.

Faire silence est un moyen subtil de se connecter au monde extérieur mais surtout à soi. Le silence purifie l'esprit et le prépare à aller au bout de lui-même. Il constitue ainsi une porte ouverte vers le travail intérieur. C'est un trésor secret, pour ne pas dire enfoui, qui mérite d'être écouté, surtout en ce début de XXIème siècle hyperconnecté. Il permet de se ressourcer et de rester serein au quotidien.

Cet ouvrage analyse aux travers de nombreux exemples, différentes facettes du silence : de la discrétion à l'expression artistique (musique, théâtre, art floral,...), de la psychanalyse à la méditation, il sera toujours question d'inviter à en goûter une saveur singulière.



Yann Dégruel : "Tamba l'enfant soldat"

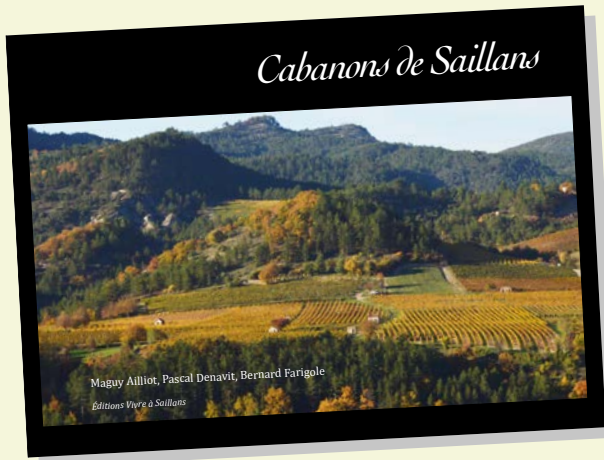
éditions Delcourt

Yann Dégruel signe, avec l'écrivaine Marion Achard, son premier récit ado/adulte en s'attaquant au difficile sujet des enfants-soldats. Un album poignant, juste et sans misérabilisme. Un témoignage bouleversant.

Dans un village d'Afrique, les gens se rassemblent dans un bâtiment pour une audience dirigée par la Commission de Vérité et Réconciliation. Au centre, le jeune Tamba, 16 ans, est invité à témoigner de sa participation aux violations des Droits de l'homme dans ce pays qui se remet difficilement de la guerre et qui cherche à comprendre et à pardonner pour se reconstruire. Tamba : « J'avais huit ans lorsqu'on m'a kidnappé... »

→ suite page 14

« Cabanons de Saillans »



Dans la Lettre d'Info Municipale d'octobre 2016, *Vivre à Saillans* lançait un appel aux Saillançons, pour recueillir leurs souvenirs et témoignages à propos des cabanons. Le 28 novembre, une séance de projection présentait les photos des cabanons recensés pendant

l'année précédente. Il a fallu deux années de plus à Maguy Ailliot, Pascal Denavit, et Bernard Farigole, pour recueillir les témoignages, en tirer les éléments les plus évocateurs, et rédiger le livre *Cabanons de Saillans*.

À partir des observations, des témoignages, d'une esquisse de typologie, ils se sont efforcés de retracer l'histoire et les divers rôles de ces constructions typiques de notre territoire.

Leur travail pourrait peut-être servir à faire revivre, d'une manière ou d'une autre, ces cabanons, pour que le patrimoine ne soit pas que nostalgie.

À partir du 5 novembre, le livre sera disponible :

- chez Maguy Ailliot (06 83 49 92 67),
- à la *Librairie Alimentation Générale*, 30 Grande Rue, 26340 Saillans,
- à l'Office du Tourisme du Pays de Saillans.

Vie associative

Actualités associatives

Rencontre du 5 octobre 2018

Lors de cette réunion qui a réuni plusieurs représentants d'associations et des élus municipaux, il a été indiqué :

- **La fête de la Saint Jean ne sera pas organisée par le Forum en 2019.** Un appel sera lancé dès janvier par la mairie auprès de toutes les associations ainsi que pour une meilleure coordination pour la Fête de la musique.
- Le tennis se chargera en 2019 de la **fête votive**.
- **Il faut rappeler aux commerçants** d'indiquer leurs dates pour 2019 et celle de la Vogue du fossé en début d'année si possible.
- **Un forum des associations** aura lieu en 2019 et sera préparé par le forum. Un outil permettant la mutualisation du matériel peut être soumis à une prochaine réunion et lors de sa préparation, certains problèmes (2 événements le même jour par exemple) pourraient être discutés.

Attention, demande de subventions : Le dossier complet devra être retourné à l'accueil de la mairie ou par courriel à l'adresse associations@mairiedesaillans26.fr **avant le 9 décembre** de l'année en cours. ■

Les rendez-vous en novembre et décembre

<http://www.mairiedesaillans26.fr/calendrier-associatif/>

- Vendredi 16 : **Théâtre du Temple** avec Faubourg 26 **Ennemonde** (Jean Giono) à 20h30
- Samedi 17 novembre : **DJAMPA** au Louis XI à 20h30, musique du monde
- Du mercredi 17 novembre au samedi 5 janvier à la bibliothèque: **exposition des photos de Michèle Germain**. Thème: Magie de l'eau et de la nature
- Samedi 24 et Dimanche 25 novembre : **Marché de Noël** avec la Palette de Gribouille, Salle des fêtes et Salle polyvalente. Le Samedi de 14h30 à 18h et le Dimanche de 9h30 à 18h30.
- Vendredi 30 novembre, à 20h salle polyvalente : spectacle de conte pour adultes à partir de 10 ans "**Malek et les cigognes**" de Rémi Salas, compagnie Candide. Organisé par la bibliothèque dans le cadre de la saison culturelle des médiathèques.
- Samedi 1^{er} décembre : "**Des films pour réenchanter le monde des films pour l'écouter battre**". Projections temple de Saillans.
- Samedi 8 décembre :
 - **Téléthon**
 - **La petite équipe** au Louis XI à 20h
- Mercredi 12 : **Contes de Noël pour les enfants** accompagnés de leurs parents, à 16h à la bibliothèque. Suivi d'un petit goûter
- Vendredi 14 décembre :
 - **Théâtre du Temple** avec Faubourg 26, à 20h30
 - **Ciné Concert pour les scolaires**, Ecole de Musique
- Samedi 15 décembre : **Ciné Concert Charlie Chaplin**, Ecole de Musique

► **Un mémento pratique "Vie associative" est téléchargeable sur la page "Liste des associations"**

<http://www.mairiedesaillans26.fr/liste-des-associations/>

Plus de détails et d'autres infos sur www.mairiedesaillans26.fr



L'avenir d'Anguille sous Roche est dans la vallée

17 ans d'existence, d'expériences et de savoir-faire. 17 ans de manifestations riches d'animations variées destinées aux différents publics. Une présence dans de nombreux lieux, villes et villages, Anguille sous Roche (ASR), ses bénévoles, ses partenaires publics, privés, peuvent être fiers de ce remarquable parcours.

Pour continuer l'équipe d'ASR a besoin de s'agrandir, de se renouveler (en partie).

Des aspects techniques positifs :

- ASR est forte d'une gestion saine, de financeurs et sponsors fidèles et impliqués,
- Une équipe programmation soudée : Thierry Caquais (Conseiller littéraire) et Jean-Yves Assant (Prix ASR) assistent notre directrice artistique Pia Assant,
- Des bénévoles, toujours présents pour aider ponctuellement.

Le contenu renouvelé fait ses preuves,

- La nouvelle formule du festival, en 4 temps forts annuels (L'Anguille se met en 4), amorcée en 2018, rencontre son public,
- Elle est soutenue et saluée par ses divers partenaires,
- Le public reconnaît et apprécie la qualité de la nouvelle offre.

L'association a absolument besoin de former un nouveau bureau.

L'organisation nécessite, aussi, un CA plus étoffé pour :

- Soutenir l'équipe artistique,
- Renforcer l'équipe de l'intendance,
- Créer une commission « communication »

L'équipe actuelle met en route la programmation de l'année 2019 :

4 temps fort sur l'année demandent beaucoup d'investissement personnel à une petite équipe.

En rejoignant le C.A. vous permettrez de répartir les actions sur plus de personnes allégeant ainsi celles de chacun,

En rejoignant le C.A. vous pourrez ne prendre part qu'à un seul des 4 temps fort selon vos envies ou vos centres d'intérêts,

En rejoignant le C.A. vous permettrez au festival Anguille sous Roche de se développer sur l'ensemble de la vallée et de devenir un vrai projet de territoire,

En rejoignant le C.A. vous favoriserez des échanges apportant de nouvelles idées.

Chaque habitant de la vallée est légitime dans sa participation active à la vie de l'association.

Il en va de même des différentes collectivités et forces économiques qui la composent.

L'avenir d'Anguille sous Roche vous appartient !

Rejoignez l'équipe.

Prenez contact par mail :

polar.saillans@anguilleousroche.fr ou par écrit :

ASR, 2 Grande Rue, 26340 Saillans.

N'hésitez pas à diffuser cette invitation autour de vous et nous vous attendons à :

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LE VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018 À 20 H 30,
SALLE POLYVALENTE, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE**

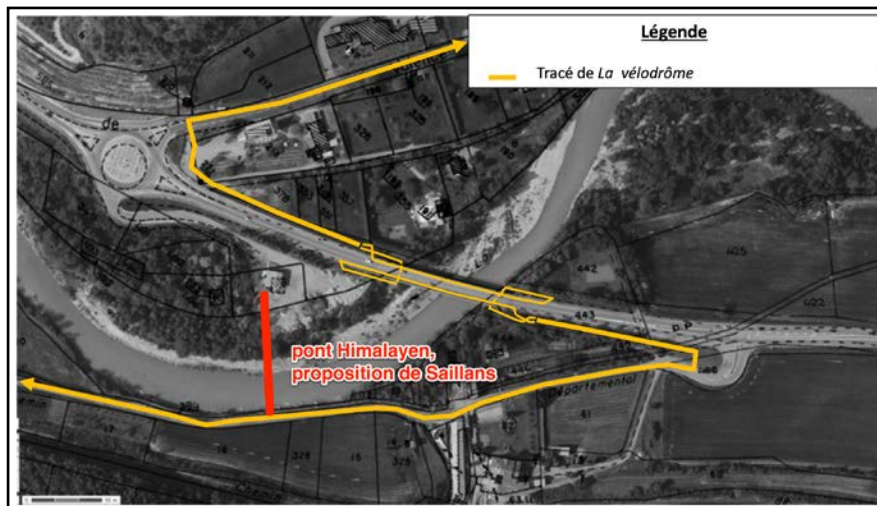


Exposition : « Les poilus morts en 14-18 nés à Saillans »

Exposition préparée par Jean-Pierre Nicolas, Michel Morin, Liliane Argoud et Sylvaine Laborde du « Journal du Diois » en partenariat avec le Musée de Die et du Diois et la Mairie de Saillans

du 11 au 30 novembre, à la Mairie de Saillans

La Vélodrôme : début des travaux



Le tracé de la Vélodrôme ayant été défini et validé, les travaux commencent fin octobre, ils devraient se terminer fin décembre 2018. Cette première phase concerne la liaison Crest-Saillans.

L'itinéraire ira depuis la D164B (route de Saint-Sauveur-en-Diois à Aubenasson) jusqu'au centre de notre village. Il passera d'abord par l'avenue Georges Coupois, puis, depuis la caserne des pompiers, il empruntera la route royale.

Une voie centrale banalisée, appelée aussi « Chaussidou », sera aménagée sur le tronçon allant de la Magnanerie jusqu'à la caserne des pompiers : cette expérience permettra aux participants du GAP mobilité d'évaluer l'opportunité de sa continuation tout le long de l'avenue Coupois.

Aucun aménagement supplémentaire ne sera réalisé sur la route royale, seule une signalétique adaptée indiquera aux cyclistes et aux véhicules qu'ils sont sur la Vélodrôme, les invitant à adapter leur vitesse et leur vigilance.

L'épineuse question de la traversée de la Drôme et de la RD93 en toute sécurité, depuis la D164B

jusqu'à la Magnanerie, n'a pas encore trouvé de solution technique.

On a proposé d'emprunter les voies latérales du pont actuel grâce à des passerelles spécialement aménagées (voir tracé), mais cette solution n'est pas satisfaisante. Le tracé Crest-Saillans a été présenté en comité de pilotage public, le jeudi 5 avril 2018 par le chargé de mission de la CCCPS et par Franck Monge, vice-président au tourisme. L'équipe municipale avait alors invité la CCCPS à interroger la faisabilité **d'une passerelle de type « pont himalayen »**.

Cette solution avait été écartée, dans un premier temps, du fait du coût de l'ouvrage. Mais depuis, le résultat des marchés de travaux a permis une belle surprise sur l'enveloppe budgétaire dédiée à la Vélodrôme. Des économies qui pourront être investies sur ce pont traversant.

Toutefois, le cabinet d'experts doit travailler la faisabilité de ce projet, qui n'est pour l'instant qu'une belle idée « saillanonne » !

Si toutefois il devenait réalité, cet ouvrage ludique apporterait une plus-value indéniable pour les touristes, le village et l'image de la Vallée de la Drôme.



Passerelle piétonne qui relie Ancône (rive gauche) à Rochemaure (rive droite).

Secrétariat et services Mairie de Saillans, 1 Place Maurice Faure 26340 SAILLANS • Tél. 04 75 21 51 52 • Courriel : accueil@mairiedesaillans26.fr • www.mairiedesaillans26.fr • Horaires d'ouverture secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h • **Garde champêtre** police.municipale@mairiedesaillans26.fr

Compétences et commissions de la mairie de Saillans Vincent BEILLARD, maire Annie MORIN, 1^{ère} adjointe mairie1ereadjointe@mairiedesaillans26.fr • **Aménagement, travaux, sécurité** André ODDON, Michel GAUTHERON, Patrick THEVENET, travaux@mairiedesaillans26.fr • **Vivre longtemps au village, santé, social** Annie MORIN, Agnès HATTON, Josselyne BOUGARD, social@mairiedesaillans26.fr • **Enfance, jeunesse, éducation** Isabelle RAFFNER, Christine SEUX, jeunesse@mairiedesaillans26.fr • **Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine** David GOURDANT, Annie MORIN, Josselyne BOUGARD, associations@mairiedesaillans26.fr • **Economie & production locale** Fernand KARAGIANNIS, Vincent BEILLARD, economie@mairiedesaillans26.fr • **Environnement & énergie** Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER environnement@mairiedesaillans26.fr • **Finances & Budget** Agnès HATTON, Patrick THEVENET, finances@mairiedesaillans26.fr • **Référents Transparence-Information** Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS commissions@mairiedesaillans26.fr • **Référents Gouvernance et sollicitations médias** Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Fernand KARAGIANNIS relation@mairiedesaillans26.fr • **Conseiller municipal** François PEGON, Freddy MARTIN • **Élus à l'intercommunalité** Vincent BEILLARD, Agnès HATTON • **Conseillers départementaux** Martine CHARMET et Bernard BUIS • **Chargé de mission Démocratie participative** Ivan PASCAUD participation@mairiedesaillans26.fr

Vous voulez rencontrer un élu ? Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Directeurs de publication : Vincent Beillard, maire de Saillans et Annie Morin, 1^{ère} adjointe • Comité de coordination : Christine Seux, Fernand Karagiannis, élus référents Transparence-Information • Photo de couverture : Michel Morin • Ont participé à ce numéro : Florence Alicot; Pascal Denavit, Blandine Lacour, Christian Larcher, Guillemette Thevenet, Jean-François Perrot • Téléchargeable aussi sur www.mairiedesaillans26.fr • AUTOMNE 2018